

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le **30 SEP. 2019**

ID : 029-212902936-20190924-DE240913-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**ACQUISITION
DES DROITS
INDIVIS DE LA
VENELLE CANEVET**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita – DADEN Paul - Jean-Paul NIVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Bruno BORDENAVE à Luc LAURENT
- Christiane JAFFREZIC à Philippe NIMIS
- Marthe LE GUILLOU à Marcelle JAFFREZIC

Date de convocation : 17 septembre 2019

Paul DADEN est nommé secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que par délibération du 26 mai 2016, la commune actait l'acquisition de la parcelle AB 140, constituée de garages ainsi que les droits indivis de la parcelle AB 144, représentant la moitié de la venelle Canévet. A ce jour, la SCI JFT (AXA) reste propriétaire de la moitié indivise de la ruelle AB 144.

La commune souhaitant que la totalité de cette venelle soit propriété de la ville, il est proposé l'acquisition des droits indivis de la parcelle AB 144 propriété de la SCI JFT.

Par courrier reçu le 11 juillet 2019, Monsieur QUENEHERVE, représentant la SCI JFT a donné son accord sur une cession à titre gracieux, les frais découlant de cette procédure restent à la charge de la commune. Un extrait cadastral est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel émis lors de sa réunion du 12 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des droits indivis de la parcelle AB 144 à titre gratuit et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 26 septembre 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC



Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le **3 0 SEP. 2019**

ID : 029-212902936-20190924-DE240913-DE

ANNEXE 7

